VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# ALCOOL DÉBUT DE GROSSESSE

Par Profil supprimé Postée le 13/12/2011 15:49

Bonjour, j'ai appris que j'étais enceinte au bout de la 4ème semaine. Je l'ignorais parfaitement et je rentrais de 15 jours de vacances au soleil pendant lesquelles j'ai bien bu avec nos amis tous les jours... ça veut dire que j'ai consommé de l'alcool jusqu'à la fin de ma 3ème semaine de grossesse...je ne suis pas du tout alcolique mais j'ai peu de vacances et en retrouvant des amis on a fait pas mal de fêtes bien arrosées ou d'apéritifs quotidiens... évidemmment depuis que j'ai appris la nouvelle je n'ai pas bu une goutte et ça n'est pas un souci pour mois, mais j'hésite à me faire avorter pour ne prendre aucun risque et m'en vouloir ensuite toute ma vie si j'ai mis mon enfant en péril ou s'il risque un retard mental à cause de ces abus. Pourriez-vous me conseiller ou me rassurer ou me donner un contact à appeler si besoin pour échanger à ce sujet? un grand merci pour votre aide !

---

**Mise en ligne le 15/12/2011**

Bonjour,

Nous comprenons votre questionnement et votre angoisse.

La consommation d'alcool pendant la grossesse comporte des risques. C'est la raison pour laquelle il est effectivement recommandé de ne pas boire d'alcool pendant la grossesse. En cessant toute consommation d'alcool en apprenant votre grossesse vous avez pris une bonne décision.

Au cours du premier trimestre de grossesse, ce risque porte surtout sur les malformations physiques. C'est une consommation à partir du 2e trimestre qui eût pu porter atteinte au développement mental de votre enfant. Mais en l'occurrence cela n'a pas été le cas puisque vous avez bu jusqu'à la 3e semaine seulement. De plus, les deux premières semaines de votre grossesse, l'oeuf n'est pas encore fixé à la paroi utérine. Le risque alcool porte alors surtout sur un risque supplémentaire de mauvaise insertion de l'oeuf dans cette paroi, voire d'avortement spontané. Ce risque obstétrique semble aujourd'hui écarté puisque vous êtes toujours enceinte. Il est donc probable que le risque que vous ayez fait courir à l'embryon ne porte désormais que sur la consommation que vous avez eue pendant la 3e semaine de grossesse.  Il nous semble que le risque que vous avez fait courir à l'embryon est vraiment à relativiser. Par conséquent votre consommation, même si c'était dans des quantités qui peuvent représenter un danger, ne peut pas justifier à elle seule une décision d'avortement. Il n'y a en effet peut-être rien eu du tout. Vous n'êtes pas du tout la seule femme à qui cela soit arrivée sans pour autant que cela ait eu de conséquences pour leur futur enfant.

En d'autres termes, même s'il y a eu une prise de risque, il convient d'abord que vous puissiez l'évaluer avec des spécialistes qui vous rencontrent. Nous vous recommandons de vous adresser au service que nous vous donnons ci-dessous. Ce service, qui connaît bien le sujet de la prise d'alcool au cours de la grossesse, sera à même de vous recevoir ou de vous orienter vers un spécialiste à même de discuter avec vous de votre prise de risque. Il pourra le cas échéant, si cela s'avérait nécessaire, vous accompagner aussi dans la surveillance de votre grossesse.

Bien à vous.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### GROUPE D'ETUDE GROSSESSE ET ADDICTIONS : GEGA

**59 rue Meslay**
**Association GEGA chez Association DAPSA**
**75003 PARIS**

**Site web : www.asso-gega.org/**

Voir la fiche détaillée